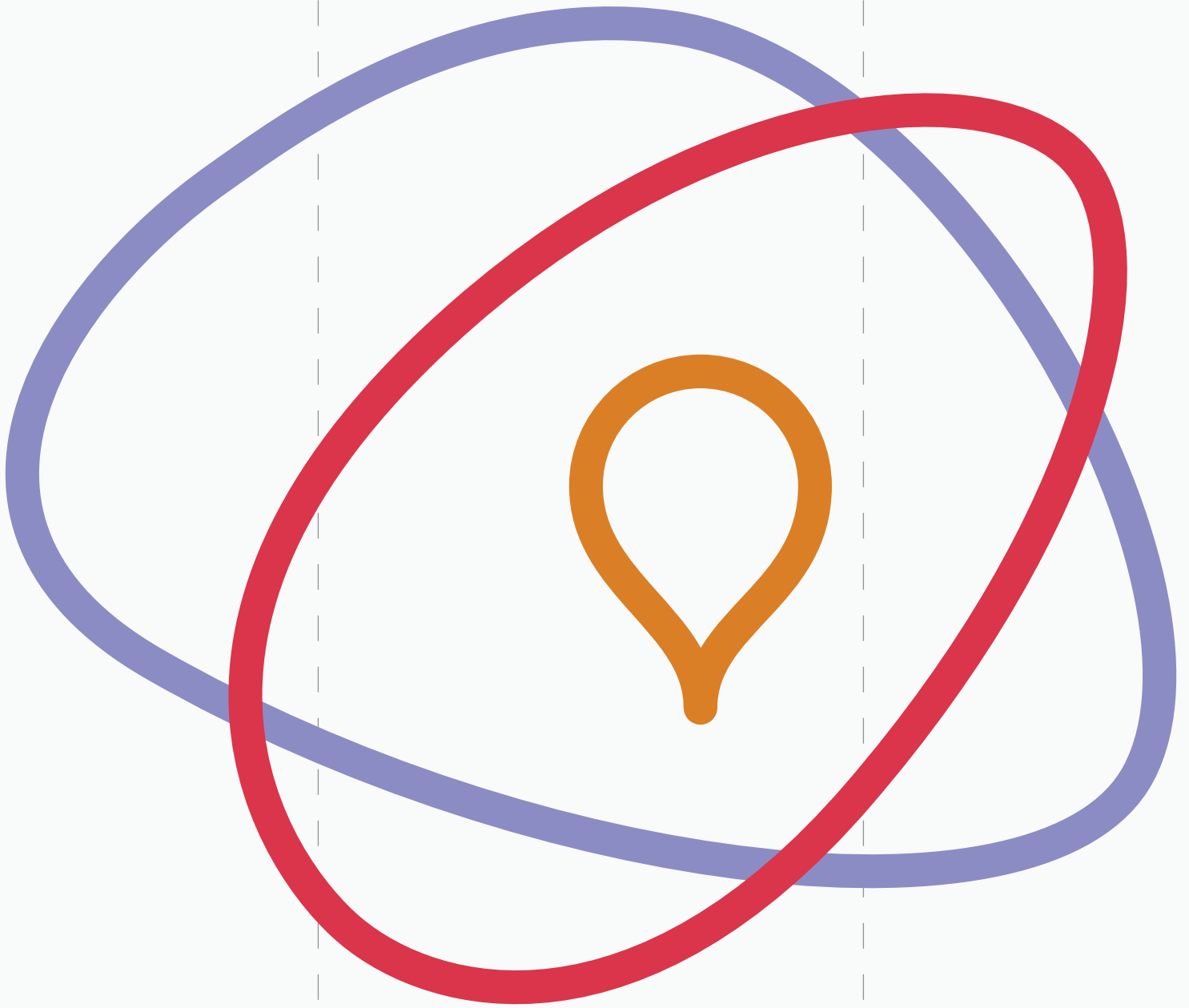




CENTRE FOR
HUMANITARIAN
LEADERSHIP



THE HUMANITARIAN LEADER:

Article de recherche 001

ADIEU, PRINCIPES HUMANITAIRES : NOUVEAUX PRINCIPES POUR UN NOUVEL ENVIRONNEMENT

Matthew Clarke
Brett W. Parris

Article de recherche 001

centreforhumanitarianleadership.com

Juillet 2019

The Centre For Humanitarian Leadership
Deakin University
221 Burwood Highway
Burwood VIC 3125

Matthew Clarke
Head of School and Alfred Deakin Professor
Centre for Humanitarian Leadership, Deakin University
matthew.clarke@deakin.edu.au

Brett W. Parris
Research Fellow
Centre for Humanitarian Leadership
brett.parris@deakin.edu.au

Cet article a été préparé pour le Centre for Humanitarian Leadership
Cet article a été traduit pour le Centre for Humanitarian Leadership par Véronique Bergeron

Les points de vue exprimés ici sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux du Centre pour le leadership humanitaire. Ces articles sont distribués pour discussion et commentaires. Ils n'ont pas été soumis à un comité de lecture.

© 2019 par Matthew Clarke et Brett W. Parris. Tous droits réservés

RÉSUMÉ

Depuis plus de 150 ans, l'aide de la communauté internationale aux personnes touchées par divers crises à caractère humanitaire a été guidée par quatre principes clairs et concis : l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. Ceux-ci n'ont pas uniquement guidé les réponses de la communauté internationale face aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine, ils ont aussi façonné de manière plus générale le système humanitaire. La genèse de ces quatre principes humanitaires se trouve dans la description de la sanglante bataille de Solférino faite par Henry Dunant en 1859. Ce témoignage a mené à la création de la Croix-Rouge et à la première Convention de Genève, qui ensemble ont donné naissance aux principes humanitaires. Ces derniers ont été conçus pour diriger les travaux du Comité international de la Croix-Rouge, mais ils ont depuis remporté l'adhésion presque universelle du secteur humanitaire et ont été utilisés par ceux qui répondent aux crises humanitaires pour justifier l'action autant que l'inaction. Bien qu'ils aient été importants et nécessaires à l'époque de leur création, l'évolution du secteur humanitaire, ainsi que la complexité et l'intensité croissantes des crises humanitaires, exigent que l'on réexamine leur pertinence et leur utilité. Cet article soutient que ces quatre principes ne sont désormais plus adaptés à leurs rôles pour guider et façonner les actions humanitaires de la communauté internationale. Nous proposons à leur place quatre nouveaux principes qui dirigeraient plus efficacement l'action humanitaire dans le contexte actuel : l'équité, la solidarité, la compassion et la diversité. Nous abordons la complexité accrue des urgences humanitaires modernes et le déclin subséquent de la pertinence de chacun de ces quatre principes, avant d'étudier les quatre nouveaux principes proposés.

1. Introduction

Plus de 400 crises humanitaires majeures se produisent autour du monde chaque année, causant la mort de plus de 100 000 personnes et touchant directement plus de 120 millions d'autres (ALNAP, 2018). Ces crises sont naturelles ou causées par l'homme. Ils comprennent des séismes, des sécheresses, des inondations, des cyclones, des famines, des guerres et autres conflits civils qui causent déplacement de communautés. En réponse, la communauté internationale contribue plus de 24 milliards de dollars américains pour aider les personnes touchées à reconstruire et rebâtir leurs vies. Ces fonds sont dépensés de façons diverses sous la forme de transferts bilatéraux, de financements multilatéraux ainsi que d'aide venant d'organisations non gouvernementales internationales ou locales, collectée grâce à des campagnes d'appel à la générosité publique. Il y a peu de doute que l'intervention humanitaire peut être perçue comme une industrie à part entière, au vu des dizaines de millions de personnes qui sont touchées par ces crises, des centaines de milliers de personnes qui travaillent dans ces interventions et des milliards de dollars consacrés aux besoins qui en découlent (Walker and Russ 2010).

Étant donné la régularité, la dimension et la portée des événements humanitaires, l'architecture internationale pour leur répondre est sophistiquée (OCHA 2019). Au fil du temps, on a aussi vu se développer en parallèle des normes et des critères d'évaluation pour les organisations et les institutions engagées dans les réponses (voir Sphère 2019). L'évolution de ces normes et ces critères d'évaluation a également eu pour résultat l'émergence d'un personnel qui se caractérise par un niveau élevé de formation et d'éducation. Ce qui est néanmoins resté constant, c'est l'objectif principal de l'intervention humanitaire, qui demeure ciblé sur la protection et la sauvegarde des vies. Selon Slim (2015, pp. 2-3) «Au mieux, c'est une affirmation très concrète de la valeur de la vie humaine et de ses caractéristiques uniques dans chaque personne». Néanmoins, les principes qui régissent cette affirmation de la vie doivent changer afin de s'adapter aux transformations du contexte humanitaire.

Depuis plus de 150 ans, l'aide de la communauté internationale aux personnes touchées par diverses crises à caractère humanitaire a été guidée par quatre principes clairs et concis. Ceux-ci n'ont pas uniquement guidé les réponses de la communauté internationale face aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine, ils ont aussi façonné de manière plus générale le système humanitaire. La genèse de ces quatre principes humanitaires se trouve dans la description de la sanglante bataille de Solferino faite par Henry Dunant en 1859 (Dunant 1959). Ce témoignage a mené directement à la création de la Croix-Rouge et à la première Convention de Genève, qui ensemble ont donné naissance aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Ceux-ci ont été conçus pour diriger les travaux du Comité international de la Croix-Rouge, mais ont depuis remporté l'adhésion presque universelle du secteur humanitaire et ont été utilisés par ceux qui répondent aux crises humanitaires pour justifier l'action autant que l'inaction. Bien qu'ils aient été importants et

nécessaires à l'époque de leur création, l'évolution du secteur humanitaire, ainsi que la complexité et l'intensité croissantes des crises humanitaires, exigent que l'on réexamine leur pertinence et leur utilité. Cet article soutient que ces quatre principes ne sont désormais plus adaptés à leurs rôles pour guider et façonner les actions humanitaires de la communauté internationale. Nous proposons à leur place quatre nouveaux principes qui dirigeraient plus efficacement l'action humanitaire dans le contexte actuel : l'équité, la solidarité, la compassion et la diversité.

Voici le plan de l'article : la deuxième partie présente la nature changeante de l'environnement humanitaire puis la troisième partie identifie l'aspect progressivement inadapté des principes humanitaires actuels. Quatre nouveaux principes sont présentés dans la quatrième partie avant d'atteindre la conclusion dans la cinquième partie.

2. La nature changeante de l'environnement humanitaire

Le contexte humanitaire international a considérablement évolué depuis que les principes humanitaires ont été proposés pour la première fois. Selon le HCR, il y avait en 2017 68,5 millions de personnes déplacées de force, y compris 40,0 millions déplacées dans leur propre pays, 25,4 millions de réfugiés (dont plus de la moitié sont des enfants) et 3,1 millions de demandeurs d'asile, et environ 10 millions d'apatrides (UNHCR, 2018, p. 2). Le plus inquiétant est peut-être que le nombre quotidien de personnes nouvellement déplacées a augmenté d'environ 11 000 par jour à approximativement 44 000 par jour en 2017 (UNHCR, 2018, pp. 2 & 7).

Le système humanitaire international a réagi face aux inquiétudes croissantes concernant les mutations du contexte humanitaire avec deux nouveaux «pactes mondiaux» (qui sont tous deux non contraignants en vertu du droit international). Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté le 11 décembre 2018 à la Conférence intergouvernementale sur le pacte mondial des migrations qui s'est tenue à Marrakech (UN, 2018a). Seuls 164 pays l'ont adopté. Les États-Unis, la Hongrie, l'Autriche, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie, le Chili et l'Australie étaient parmi les pays qui l'ont refusé, en dépit du caractère non contraignant du pacte. La crainte que ce dernier puisse sanctionner ou faciliter l'immigration clandestine a provoqué des manifestations violentes à Bruxelles (Goodman, 2018). Une semaine plus tard, le 18 décembre 2018, 180 pays ont signé le nouveau Pacte mondial sur les réfugiés. Seuls les États-Unis et la Hongrie s'y sont opposés. (UN, 2018 b). Celui-ci consiste en un Cadre d'action global pour les réfugiés qui vise à établir les meilleures pratiques de réponse sur le terrain, et un Programme d'action plus étendu. Le Pacte global sur les réfugiés a pour but de combler une lacune reconnue depuis des décennies : à savoir, comme l'a expliqué Volker Türk, le Haut Commissaire adjoint chargé de la protection, la Convention de 1951 relative aux statuts des réfugiés met

l'accent sur les droits de ces derniers, mais « ne précise pas comment partager les charges et les responsabilités, et c'est ce qu'adresse le pacte mondial » (Karas, 2018).

Tandis que la fin de la guerre en Syrie va peut-être amener le retour de plus de 5 millions des personnes qui avaient fui (UNHCR 2019), les autres facteurs principaux de l'augmentation du flux d'immigrants aux frontières ces derniers temps semblent être des phénomènes de plus longue durée et dont l'intensité va probablement s'accroître. Les prévisions les plus récentes pour les changements climatiques, par exemple, suggèrent que la hausse du niveau des océans sera peut-être plus importante dans les 50 ou 100 années à venir que ce qui avait été anticipé il y a seulement dix ans, quand le consensus prévoyait une hausse d'un peu moins d'un mètre d'ici 2100. « En 2100, la contribution des calottes glaciaires sera très certainement de l'ordre de 7 à 178 cm, mais une fois qu'on ajoute les glaciers et les calottes glaciaires en dehors des calottes glaciaires et la dilatation thermique des mers, on bascule bien au-delà de deux mètres » (McGrath, 2019). De plus, au-delà de 2100, « la contribution des calottes glaciaires d'ici 2200, dans l'hypothèse +5 °C, est de 7,5 m à cause des instabilités qui entrent en jeu dans les secteurs occidental et oriental de l'Antarctique » (Bamber et al. 2019). Ces prévisions se situent à la limite supérieure de ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait envisagé dans son cinquième rapport d'évaluation en 2014 :

Nicholls et al. (2011) calcule que sans protection, 72 à 187 millions de personnes seront déplacées en raison de la perte de terres causée par la submersion et l'érosion avant 2100, si on suppose que le niveau moyen du niveau de la mer va augmenter de 0,5 à 2,0 m d'ici 2100. L'amélioration des défenses côtières et la consolidation des plages réduiraient ces impacts par trois environ. Hinkel et al. (2013) estime que le nombre annuel de victimes d'inondations atteindra 117 à 262 millions en 2100 si on ne renforce pas les protections. (IPCC, 2014, pp. 381-382)

La Banque mondiale a aussi récemment analysé les prévisions pour trois régions (l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique Latine) et constaté que « l'évolution du climat va pousser des dizaines de millions de personnes à émigrer à l'intérieur de leur pays d'ici 2050... sans mesures concrètes sur le climat et le développement, un peu plus de 143 millions de personnes... pourraient être forcées à se déplacer à l'intérieur de leur pays pour échapper à l'évolution lente des changements climatiques ». (Rigaud et al. 2018, p. xix). Les pays de basse altitude, tels que le Bangladesh, sont particulièrement vulnérables, avec un modèle prévoyant « une migration interne de l'ordre de 3 et 10 millions de personnes dans les 40 années à venir, selon la gravité des dangers » (Hassani-Mahmoei & Parris, 2012, p. 763).

C'est un environnement humanitaire très différent de celui qui existait dans les périodes immédiatement postérieures à la bataille de Solferino ou pendant la première moitié du 20^e siècle, pendant lesquelles les principes humanitaires ont été conçus. Au vu de ce

contexte changeant, il faut se demander si ces principes continuent de répondre à leurs objectifs ou si d'autres principes doivent à présent être envisagés.

3. L'inadéquation grandissante des principes humanitaires

Les principes d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité ont été un élément essentiel dans le succès du développement de l'architecture humanitaire et de sa mise en oeuvre. L'humanité, la neutralité et l'impartialité ont été adoptées en 1991 par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 46/182 (1991) et l'« indépendance » fut ajoutée dans la résolution 58/114 (2004) (OCHA, 2012, p. 1). Ces principes étaient nécessaires et appropriés au moment de leur introduction, compte tenu de la manière dont la communauté internationale orientait ses réponses aux crises humanitaires. La suggestion que ces principes ne sont plus adéquats dans le contexte contemporain ne diminue pas leur valeur historique. C'est plutôt accepter qu'ils sont aujourd'hui moins adaptés pour guider la compréhension et l'intervention dans un monde en évolution.

L'humanité

Il faut alléger les souffrances humaines où qu'elles soient. L'objectif de l'action humanitaire est de protéger la vie et la santé et de garantir le respect des êtres humains. (OCHA, 2012, p. 1)

Une déclaration d'intention aussi catégorique que celle-ci a contribué de manière inestimable à définir l'objectif principal de la réponse humanitaire et les limites du champ dans lequel les travaux s'effectuent. La mise en avant de la souffrance humaine là où cette perspective était jadis absente a été un succès majeur de ce principe humanitaire fondamental. Les actes d'inhumanité, tels que ceux observés pendant la bataille de Solferino, exigeaient une réponse à juste titre. La suggestion que le principe d'humanité ne devrait plus être un des quatre piliers de l'humanitaire n'est pas de contester le principe en lui-même, mais plutôt de reconnaître que des considérations d'ordre plus générales doivent avoir priorité au sein de ce nouvel environnement humanitaire.

L'appel d'Anderson (1991) de « ne causer aucun préjudice » dans toute intervention face à une crise humanitaire en temps de conflit est applicable à toutes les situations humanitaires. Dans un cadre humanitaire en mutation, en particulier si celui-ci est caractérisé par l'évolution du climat, les réponses humanitaires du passé risquent d'exacerber une souffrance humaine constante. Par exemple, les organismes humanitaires devront faire :

Des choix très difficiles et déplaisants s'ils veulent être efficaces et utiles dans le contexte changeant au sein duquel ils travaillent. Dans des situations extrêmes, il est bien possible qu'ils doivent abandonner les activités traditionnelles de développement communautaire pour les personnes qui sont plus vulnérables et qui seront plus touchées par les changements climatiques. Néanmoins, la dimension et l'intensité de l'évolution climatique prédite signifient que continuer de travailler avec de telles communautés ne sera non seulement

pas durable, mais retardera aussi une intervention d'évacuation adaptative et nécessaire qui se produirait autrement. Cela pourrait aussi être perçu comme un gaspillage de ressources limitées qui pourraient être utilisées de manière plus efficace et plus effective dans des communautés qui ont de meilleures chances de s'adapter durablement à leur environnement actuel. Ne pas reconnaître l'impact de l'évolution du climat aura pour résultat l'échec des pratiques en vigueur et celui de l'objectif de «ne causer aucun préjudice» en continuant les travaux avec des communautés qui ne survivront peut-être pas aux changements climatiques (Clarke and Cruz 2015, p. s21).

Afin de réduire la souffrance humaine, il faut appréhender de manière différente les travaux humanitaires dans ce nouveau contexte et se demander si, en fin de compte, une poursuite du travail comme si de rien n'était face à des situations de catastrophes (environnementales) irréparables sert au mieux les intérêts des populations touchées (Clarke and de Cruz 2015). Cela ne signifie pas que ces dernières devraient être privées d'aide, mais plutôt que l'on devrait considérer une intervention plus globale, quand la priorité immédiate pour soulager la souffrance humaine peut condamner les communautés touchées à des calamités répétées dans un environnement que le climat a altéré de manière irrévocable.

Par exemple, les pays avec des régions particulièrement exposées aux catastrophes météorologiques ou aux inondations semi-permanentes dans l'avenir proche, telles que certaines zones côtières du Bangladesh, pourraient nécessiter une méthode de «triage». Celle-ci reconnaîtrait la tragique réalité, c'est-à-dire que certaines régions ne peuvent pas être sauvées et qu'encourager les populations à rester en réparant les communautés çà et là par le biais d'interventions humanitaires répétées ne fait qu'aggraver les choses, en particulier dans les contextes de croissance rapide et continue de la population. Ce genre de situation tragique demande des solutions durables et à long terme qui impliquent un déplacement non forcé et une réinstallation dans des zones géographiques où les fonds humanitaires peuvent aider à bâtir un avenir sûr, au lieu de jeter de l'argent par les fenêtres dans une région qui n'a aucun avenir viable. Une telle méthode nécessiterait une planification et des préparations à long terme ainsi qu'une intégration des problèmes humanitaires avec des considérations de développement de plus longue portée. L'objectif opérationnel ne peut plus être juste l'«humanité» au sens d'un soulagement des souffrances immédiates, puisque cela pourrait bien renforcer des habitudes qui mèneront à plus de souffrance à l'avenir.

Bien que cela semble aller contre nature d'affirmer que le principe d'«humanité» et le soulagement des souffrances humaines à court terme ne devraient pas automatiquement guider les interventions humanitaires, le postulat de cette argumentation vise l'aspect évolutif de l'environnement humanitaire. Il faut reconnaître et accepter que les organismes d'assistance humanitaire «ne peuvent pas continuer à fournir de l'aide par des moyens qui ne reconnaissent pas l'ampleur des mutations contextuelles pesant sur les communautés,

alors que les ressources pourraient être utilisées de manière plus efficace pour favoriser le changement dans d'autres communautés qui peuvent être influencées plus efficacement» (Clarke and de Cruz 2015, p. s31). Dans ce nouveau contexte largement défini par les défis du changement climatique, une perspective à court terme pour soulager les souffrances humaines de manière automatique et aléatoire, sans comprendre les dynamiques de la situation, peut en fait les exacerber. En étant guidés exclusivement par l'idée d'atténuer les souffrances humaines, on court le risque de limiter les interventions humanitaires à l'immédiat et de bloquer les interventions plus systémiques qui sont de plus en plus motivées par les changements de l'environnement.

La neutralité

Les acteurs humanitaires ne doivent pas prendre parti pendant les hostilités ou se lancer dans des polémiques de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique. (OCHA, 2012, p. 1)

Selon certains, la neutralité est un principe universel, la référence absolue à laquelle toutes les organisations d'aide humanitaire dignes de ce nom doivent adhérer de tout temps et en tout lieu. D'autres voient la neutralité plus comme une politique pragmatique et spécifique au contexte que l'on peut mettre de côté en cas de situation exceptionnelle pour protéger des innocents. La clé de voûte de ce débat est donc la question de savoir si une neutralité absolue en toutes circonstances devrait être un principe fondamental pour les organisations d'aide humanitaire. Nous soutenons ici que cela n'est ni possible ni éthique.

Les Casques bleus ont joué un rôle primordial dans la protection de vies innocentes dans des pays tels que le Libéria, la Sierra Leone, le Timor oriental et les îles Salomon. Le lieutenant-général Roméo Dallaire, le commandant des Forces de l'ONU au Rwanda pendant le génocide de 1994, soutient aussi qu'avec un effectif supplémentaire de 5500 soldats et un mandat plus solide, les Forces de l'ONU au Rwanda auraient pu dans une large mesure y empêcher le massacre de plus de 800 000 personnes (Dallaire, 2003, p. 547). Après le génocide, des officiers de haut rang de plusieurs pays ont approuvé la stratégie de Dallaire (Feil, 1998). Cependant, en janvier 1994 quand un informateur a communiqué les plans du massacre imminent, Dallaire a appelé d'urgence le siège de l'ONU à New York pour demander l'autorisation de saisir quatre importantes caches d'armes de la milice à Kigali, la capitale. Le siège de l'ONU a refusé (Dallaire, 2003, pp. 142-147).

On peut légitimement soutenir que donner l'impression de prendre parti dans un conflit accentue le danger pour le personnel de l'ONU. C'est possible, mais des ONG ont peut-être aussi eu la nostalgie du bon vieux temps, quand les guerres n'étaient qu'entre les armées régulières des états souverains et que tout le monde comprenait le concept de «neutralité». Dans une ère de milices irrégulières, nous ne pouvons pas présumer qu'une notion unique de neutralité est universellement partagée, pour trois raisons essentielles :

Premièrement, les ONG ne le savent peut-être pas, mais leurs œuvres humanitaires « neutres » pour amenuiser les souffrances de populations vulnérables s'avèrent être aussi une tactique classique de contre-insurrection, puisque cela peut diminuer la sympathie et le soutien envers les groupes de milices à l'échelle locale (Galula, 1964). Les travaux des ONG qui réduisent les doléances locales, qui font tomber les stéréotypes culturels et qui instaurent la confiance et la compréhension entre d'anciens ennemis, peuvent aller directement à l'encontre des intérêts des éminences grises des milices.

Deuxièmement, puisque les ressources sont en général fongibles, le soutien médical ou alimentaire qu'une ONG fournit à un acteur dans un théâtre de conflit peut libérer des ressources qui peuvent être alors utilisées ailleurs pour le combat. Par exemple, si une ONG occidentale entreprend des « travaux humanitaires strictement apolitiques » dans une partie du territoire contrôlée par un commandant rebelle, cela va peut-être libérer certaines des ressources logistiques et médicales de celui-ci pour soutenir ses opérations militaires au front. Les ONG qui n'arrivent pas à comprendre la fongibilité des ressources vont sans doute aussi être perplexes quand leur déclaration de neutralité politique est moquée par les forces en présence.

Troisièmement, beaucoup de groupes de militants « civils » croient fermement au dogme que quiconque aide leurs ennemis devient un ennemi et n'ont donc aucun scrupule à viser d'autres civils. Selon cette vision, si une ONG fournit de l'aide humanitaire aux ennemis des militants, ou si elle promeut l'idéologie de l'ennemi, comme le droit à l'éducation des filles, elle démontre qu'elle n'est pas neutre, malgré ses protestations du contraire qui s'appuient sur son propre concept (sans doute occidental) de neutralité. Le 12 juin 2007, en Afghanistan, des hommes armés Taliban ont tiré sur six fillettes qui rentraient de l'école et ont tué deux d'entre elles (Bearak, 2007). Pour les Taliban, la présence des filles à l'école représentait la tête de pont d'une idéologie ennemie et par conséquent elles sont devenues l'ennemi autant que n'importe quel soldat étranger. Dans un tel contexte, une ONG qui bâtit des écoles de filles ou qui forme leurs enseignants devient aussi un ennemi. La neutralité n'est pas possible, puisqu'une interprétation commune de ce qui la constitue est absente.

Le point critique est que presque tous les travaux des ONG sont par essence politiques puisqu'ils touchent aux relations de pouvoir, aux distributions de ressources et à la popularité de divers acteurs politiques. Une ONG n'a pas besoin de recevoir des fonds provenant d'un gouvernement étranger, ou de coopérer avec des forces militaires, pour que des groupes militants perçoivent leurs travaux comme une menace tout aussi grave qu'une attaque militaire. Les travaux qu'une ONG peut percevoir comme étant apolitiques et neutres peuvent être vus, à juste titre, comme éminemment politiques par les autres acteurs dans un contexte de conflit.

Quelquefois, les ONG semblent avoir complètement perdu la boussole, et choisissent leur concept de neutralité (même face aux Casques bleus de l'ONU) plutôt

que le bien-être de la population. Le général Dallaire (2003, p. 493) raconte une rencontre surréaliste parmi les cendres du génocide rwandais :

Des médecins et des infirmiers [militaires] de l'hôpital de campagne canadien... ont rencontré le personnel d'un poste d'aide d'une ONG où des centaines de personnes attendaient d'être soignées. Beaucoup d'entre elles étaient allongées au soleil et certaines agonisantes au pas de la porte du centre submergé. Quand les docteurs et les infirmiers militaires, portant leurs brassards de la Croix-Rouge, ont proposé leur aide, le personnel de l'ONG l'a refusé. Ils appréhendaient davantage de perdre leur neutralité que la vie de leurs patients. L'équipe médicale canadienne a ignoré ces objections, et conduit le groupe qui attendait à l'hôpital de campagne le plus proche.

L'impartialité

L'action humanitaire doit être menée uniquement sur la base des besoins en donnant la priorité aux situations de détresse les plus urgentes sans faire de distinction entre nationalités, races, genres, religions, croyances, classes ou opinions politiques. (OCHA, 2012, p. 1)

Il y a essentiellement deux raisons pour lesquelles l'impartialité n'est plus un principe humanitaire adéquat : premièrement, l'impartialité n'a pas été corroborée dans la pratique. Certaines régions et certaines populations ont reçu bien plus de ressources et d'aide que d'autres. La *realpolitik*, les considérations stratégiques et les obstacles logistiques en eux-mêmes ont rendu les interventions inégales face aux crises humanitaires, mais les considérations politiques jouent un rôle de plus en plus important. Prenons deux exemples :

- i. Les 25,4 millions de réfugiés dans le monde comprennent 5,4 millions de Palestiniens sous le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) (UNHCR, 2018, p. 2). Certains de ces réfugiés attendent depuis plus de 70 ans que leur situation soit résolue – une perspective qui semble s'amoinrir d'une année à l'autre. Des motifs politiques ont amené les États-Unis à couper 300 millions de dollars américains de sa contribution à l'UNRWA en janvier 2018, ce qui a mis en danger « l'éducation de 525 000 enfants, l'octroi de soins de santé primaire à 3 millions de patients et la fourniture d'une aide alimentaire à 1,7 million de réfugiés » (UN, 2018 c). Alors que d'autres pays sont intervenus pour combler une partie du déficit, l'UNRWA a aussi dû réduire son personnel et ses programmes.
- ii. Au cours des dernières années, la Chine a entrepris un vaste programme de persécution et d'internement visant près d'un million d'Ouïghours, qui sont en majorité des musulmans, dans sa province occidentale du Xinjiang (BBC News 2018). Pour des raisons évidentes, il n'y a eu qu'une réponse humanitaire limitée et discrète face à ce qui est peut-être le plus large internement forcé de personnes depuis la Deuxième Guerre mondiale. La Chine, étant un pays tellement puissant, a simplement dit au reste du monde de ne pas se mêler de ses affaires intérieures (Wescott, 2019).

D'autres pays non démocratiques, tels que l'Arabie saoudite, ont encouragé la Chine, déclarant qu'elle a parfaitement le droit d'éradiquer «l'extrémisme religieux» comme bon lui semble (Al-Jazeera, 2019).

Deuxièmement, une impartialité aveugle ne mènerait pas forcément à l'utilisation optimale de ressources et au soulagement des plus grandes souffrances. L'impartialité semble être une noble cause, mais elle ne gère pas de manière satisfaisante les compromis inévitables qui existeraient y compris en l'absence de motifs politiques des donateurs. Les simples considérations logistiques et géographiques font que c'est énormément plus coûteux d'aider certaines populations, comparées à d'autres. D'une part, on peut soutenir que tous les individus devraient être égaux face au droit à l'aide – et cela renferme une part de vérité. D'autre part, une stricte mise en place de ce principe signifierait que, étant donné les limites du budget de l'aide, moins de personnes pourraient être secourues. Une telle approche mènerait sans faillir à accorder davantage d'attention aux populations déplacées plus concentrées avec moins d'obstacles logistiques. Nous serions bien évidemment d'accord avec la réponse qu'il devrait y avoir plus de ressources disponibles pour que l'on n'ait pas à faire ce genre de choix. Mais avec des budgets réduits, le principe le plus élémentaire est-il d'adopter une impartialité absolue ou plutôt de rechercher davantage d'efficacité?

L'indépendance

L'action humanitaire doit être indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre. (OCHA, 2012, p. 1)

Si les réponses humanitaires étaient totalement indépendantes, nous nous attendrions à ce que les victimes de catastrophes climatiques, de guerres et de famines aient une probabilité égale d'être aidées, peut-être avec des variations sur la base des coûts logistiques pour l'accès aux victimes dans les zones géographiques reculées. Il y a cependant des exemples innombrables de manque d'indépendance dans l'action humanitaire, en raison de facteurs tels que les influences stratégiques – le traitement préférentiel d'alliés, et peut-être plus répandu, la mise en sourdine du plaidoyer politique par les ONG à cause d'une crainte (non sans fondement) de contrarier les organismes d'octroi de fonds ou leur base de donateurs.

Il y a aussi quelque chose de semblable à l'«effet panda», qu'on trouve dans la préservation de la nature : les espèces sympathiques et bien connues, comme les pandas, garantissent des appels de fonds plus faciles que celles moins attrayantes. De même, des sommes largement disproportionnées sont collectées pour les catastrophes hautement médiatisées, avec des images dramatiques, comparées à celles qui sont plus lentes et dans des lieux plus obscurs. Des catastrophes à l'échelle locale dans les pays riches amèneront aussi plus d'argent que leurs équivalents dans les pays pauvres.

Il y a également une menace croissante de ce que l'on pourrait décrire comme la privatisation et la corporatisation de la recherche pour des solutions

durables aux problèmes mondiaux permanents, notamment les crises humanitaires. Dans son livre *Winners Take All* (les gagnants remportent tout), Anand Giridharadas (2019) offre une critique cinglante des élites autour du monde qui se présentent comme les fournisseurs de solutions à des problèmes qu'elles ont créés elles-mêmes. Avec des états qui abrogent de plus en plus leurs responsabilités en faveur des riches élites et de la philanthropie internationale, il existe certaines solutions qui ne sont jamais contemplées : par exemple, augmenter les impôts ou renforcer les règlements concernant l'environnement, les lois sur le travail ou les codes du bâtiment. On suppose qu'il faut toujours préférer les solutions de marché, que les gouvernements et les autorités de réglementation sont en général incompétents, et qu'une grosse fortune reflète une intelligence ou un esprit supérieur, plutôt qu'une relation avec des privilèges ou un pouvoir établis. Certaines attitudes sociales renforcent ce point de vue, par exemple le mythe du «self-made man», particulièrement évident aux États-Unis, et ignorent régulièrement la contribution de la société au succès de toutes les entreprises, notamment les facteurs tels que la mise à disposition d'un personnel avec des compétences développées par le système éducatif public, un système juridique solide et fiable, des infrastructures de transport et de services publics, les bénéfices d'investissements passés de la part du gouvernement dans les domaines de la santé et des technologies (par exemple, Internet), etc.

Les approches humanitaires qui proviennent ou dépendent de ce milieu ont peu de chance d'être indépendantes ni d'approuver des solutions qui remettraient en question ou affaibliraient d'une façon quelconque le système qui supporte les fondations de cette élite.

4. Les nouveaux principes humanitaires

Dans un contexte où l'intensité et les crises s'accroissent, le système humanitaire en lui-même doit évoluer. Sans aucun doute, la professionnalisation du secteur au cours des dernières années reflète cela. Elle requiert des connaissances et du personnel compétent pour satisfaire aux critères et garantir des réponses appropriées aux crises (Carbonnier 2014). Quoique le secteur humanitaire ait été conçu pour répondre aux besoins humains, la complexité croissante des crises humanitaires ainsi que les importantes ressources dépensées au sein de ces réponses exige un degré de responsabilisation plus élevé (Walker and Russ 2011). La nécessité pour les donateurs d'avoir une garantie que leur fonds sont utilisés de manière efficace et effective pour répondre à ces crises est en train de devenir de plus en plus importante (Walker et al. 2010).

Dans le cadre de l'évolution actuelle du secteur humanitaire, et au vu de ces changements, il faut reconsidérer les postulats du secteur de manière plus fondamentale. Les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité ne sont plus adaptés. Une autre palette de principes est désormais nécessaire.

Tableau 1 Les nouveaux principes humanitaires

L'équité
La solidarité
La compassion
La diversité

L'équité

L'équité est un concept dynamique et multidimensionnel. Nous pouvons faire la distinction entre l'équité dans les opportunités et l'équité dans les résultats. Nous pouvons nous concentrer sur l'équité contemporaine entre les genres, les régions ou les classes socioéconomiques. Ou nous pouvons en plus prendre en compte l'équité intergénérationnelle, qui introduit la question de concept dynamique à long terme, comme le changement climatique et la durabilité environnementale. Nous pouvons aussi envisager l'équité à travers différentes dimensions qui touchent la vulnérabilité et la résilience aux catastrophes, en particulier les alternatives en matière d'éducation, de santé, de travail et de localisation géographique. Bien sûr, une jeune fille pauvre et illettrée en situation de handicap dans une communauté éloignée et vulnérable à l'évolution climatique a des perspectives d'avenir très différentes de celle d'un homme disposant d'un emploi, bien éduqué et vivant en ville. Une réponse à une catastrophe qui attribuerait des ressources à chacun d'entre eux de manière égale ne serait sans aucun doute pas équitable.

Cela soulève la question du degré auquel une réponse humanitaire axée sur l'équité dans un scénario immédiatement après la catastrophe, devrait être consciente des inégalités passées et essayer de les corriger. Ce n'est peut-être même pas possible. Mais, dans les situations où cela serait possible, devrait-on le contempler? Il est plus facile de dire «non». Dire «oui» entraînerait des décisions d'affectations de ressources potentiellement difficiles, sur les plans pratiques et logistiques, mais peut-être plus que tout, sur le plan politique. Tout dépend dans une large mesure de l'influence des différents niveaux gouvernementaux et de leur degré de réponse face aux communautés locales et à leurs besoins. On peut cependant affirmer sans se tromper que les jeunes filles pauvres et illettrées en situation de handicap sont invisibles dans un électorat politiquement puissant et par conséquent seront sans doute oubliées dans un scénario d'après-catastrophe, comme elles le sont en temps normal.

L'iniquité intergénérationnelle est sans doute plus particulièrement ressentie dans les régions de variabilités climatiques et de destructions d'écosystèmes. Dans les modèles analysant les impacts économiques des changements climatiques, les évaluations des dommages ont tendance à dépendre essentiellement du choix de la valeur du «taux d'actualisation», c'est-à-dire le

taux sélectionné pour actualiser le futur. Plus le taux d'actualisation est élevé, plus la valeur des futures générations est basse. Certains économistes contestent cette interprétation, faisant valoir que le choix du taux d'actualisation devrait être guidé par l'évaluation de la future croissance économique et par conséquent on peut actualiser l'avenir, puisque que l'on présume que ces générations seront plus riches. Mais les augmentations de température probables de l'ordre de 3 à 5 °C au cours des 100 prochaines années vont produire une planète différente, plus semblable à celle qui existait pendant l'Éocène il y a environ 40 millions d'années. Avec un réchauffement planétaire géologique pratiquement instantané, il n'y a absolument aucune raison de s'attendre à ce que les futures générations profitent de taux de croissance économique comparables à ceux du passé. Comme nous en avertit Stern (2016, p. 408) :

Les modèles sur les effets des changements climatiques reposent sur deux hypothèses erronées : que les gens seront bien plus riches dans l'avenir et que les vies futures sont moins importantes que les vies contemporaines. La première hypothèse ignore les risques sérieux de graves perturbations et de dégâts importants liés aux changements climatiques qui auront des répercussions sur les moyens d'existence. La deuxième hypothèse est de la «discrimination basée sur la date de naissance». C'est un jugement de valeur qui est rarement examiné de près, difficile à défendre et en conflit avec la plupart des codes moraux (voir aussi Stern, 2013).

Passons rapidement en revue deux autres aspects de l'équité : l'équité par rapport aux espèces et le marché de l'assurance équitable.

Premièrement, on peut soutenir qu'en se concentrant seulement sur les humains, la communauté humanitaire néglige de prendre au sérieux les liens entre les espèces et la dépendance complète des humains par rapport au réseau de la vie. On sait très bien que la conservation des écosystèmes tels que les mangroves et les zones humides côtières peuvent offrir une protection contre les catastrophes telles que les cyclones. Mais combien de projets humanitaires intègrent de l'aide pour les espèces autres que les humains, ou pour le rétablissement et les réparations d'écosystèmes détruits? Il est bien sûr possible d'offrir des arguments convaincants que l'on devrait accorder à certaines espèces «supérieures» comme les singes, les dauphins et les éléphants un degré d'«identité individuelle» à cause de leur intelligence et le fait qu'elles sont apparemment apparentées aux humains. Cela pourrait aider, d'une façon restreinte. Mais une reconnaissance plus large que le bien-être des êtres humains est imbriqué de manière inséparable à la richesse de la biodiversité et à des écosystèmes sains est bien plus importante.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES Secrétariat, 2019) a estimé que plus d'un million d'espèces risquent l'extinction en raison de l'activité humaine. Cela ne représente-t-il pas un cas d'urgence humanitaire? Non pas parce que nous

amplifions la définition d'«humanitaire» au-delà de sa portée initiale, mais parce que nous reconnaissons enfin que l'humanité n'est pas séparable de la nature entière. Si les écosystèmes s'effondrent, la civilisation «humaine» suivra sûrement. Peut-il y avoir des urgences humanitaires plus importantes ?

À quoi une réponse humanitaire pourrait-elle ressembler face à l'effondrement des écosystèmes et la destruction des espèces ? Elle engloberait assurément l'élargissement du mandat des organisations humanitaires et un perfectionnement considérable dans les domaines de la santé des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que la promotion d'une plus grande coopération avec les organismes et les chercheurs scientifiques spécialisés dans l'environnement.

Le deuxième sujet de discussion est la fourniture inadéquate de services d'assurance couvrant les catastrophes et les autres stratégies de gestion de risques pour les pauvres. Pour ceux d'entre nous qui vivent dans les pays riches avec des marchés d'assurances qui fonctionnent bien, et qui avons les moyens de profiter de ces services, l'extrême vulnérabilité des pauvres sans assurance peut être difficile à imaginer. Dans les pays riches, nous avons tendance à voir les catastrophes comme des événements tragiques, mais dont on peut se relever – en grande partie grâce aux indemnités d'assurance et à l'aide de gouvernements riches et de nos concitoyens. Pour les personnes vulnérables dans les pays les plus pauvres, une catastrophe peut signifier une perte totale, irrévocable, dont les répercussions peuvent se perpétuer à travers les générations, plongeant une famille, un village ou un district tout entier dans une misère permanente et intergénérationnelle.

La solidarité

La solidarité exprime le devoir collectif que nous avons de répondre aux besoins d'autrui. Ce principe de solidarité contraste vivement avec celui d'impartialité, qui ne se contente pas de mettre une barrière entre «eux» et «nous», mais insiste aussi qu'il y a cette séparation et cette absence de jugement des circonstances dans lesquelles se trouvent d'autres personnes. Être impartial nous refuse d'adopter une attitude active dans la surveillance des actions d'autrui. Cette position réduit à la fois la capacité des intervenants d'agir à bon escient et signale aussi à ceux qui vont à l'encontre des droits des autres qu'ils ne seront pas tenus pour responsables de leurs actions. Ceci affaiblit le contexte dans lequel la réponse humanitaire doit s'effectuer et plus spécifiquement dans ces situations où l'urgence humanitaire découle d'activité humaine, comme un conflit ou une famine.

La souveraineté nationale entraîne la responsabilité de l'état envers ses citoyens et prévient l'interférence d'autres états dans les affaires intérieures d'un autre pays. Néanmoins, la communauté internationale n'a pas seulement reconnu les limites de cette indépendance, elle a également déterminé qu'il y a des circonstances dans lesquelles il existe une responsabilité incombant à des états et à leurs organismes de protéger les citoyens dans un autre état. Ces circonstances de la «Responsabilité de

protéger» (R2P) ont été énoncées en 2001 (ICISS 2001), et approuvées par tous les États membres de l'ONU lors du Sommet mondial de 2005. Actuellement, elles se limitent à empêcher les situations de génocide, les crimes, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité. Conformément à ce cadre international, la notion de souveraineté internationale est remplacée par la responsabilisation de protéger les citoyens menacés par les actions spécifiées.

Dans le contexte humanitaire, le principe de solidarité peut être, sur le plan conceptuel, étendu au-delà des circonstances spécifiques acceptées en 2001. Le personnel humanitaire a toujours eu un mandat auto proclamé couvrant l'action et l'intervention. Concevoir ce mandat sur le plan de la solidarité consolide davantage le rôle que les acteurs humanitaires ont toujours tenu après des crises humanitaires. Avoir de la solidarité leur permet de pouvoir juger les causes d'un événement (particulièrement ceux qui sont causés par l'homme) et ainsi d'élaborer leur réponse en fonction de ces jugements. Être libéré de l'impartialité consciente permet aussi une plus large gamme de styles et de modes d'intervention. Cette liberté est en outre amplifiée parce qu'on est consciemment responsable pour les autres. La solidarité demande l'action et empêche l'inaction. Une action fondée sur le jugement est plus en mesure d'être décisive et donc plus à même d'aborder les facteurs de causalité plutôt que seulement leurs conséquences. La solidarité, et non pas l'impartialité, requiert que les acteurs humanitaires cherchent à concentrer les ressources au cœur des crises humanitaires. Une telle solidarité rend la défense des intérêts et l'action directe au nom des victimes touchées un élément clair et explicite des réponses humanitaires. Elle annonce aussi un pouvoir accru de tenir pour responsables les auteurs de ces événements causés par l'homme, car ils sont évalués en public et de façon active.

La solidarité est également nécessaire pour reconnaître les obstacles que les réfugiés réinstallés et les demandeurs d'asile vont peut-être rencontrer dans de nouveaux pays avec des cultures très différentes de leur pays d'origine. La solidarité a besoin ici de ressources et de stratégies nuancées de réinstallation et de soutien provenant des pays hôtes, et de la part des réfugiés et des demandeurs d'asile une volonté de respecter les normes et les lois de leurs nouveaux pays. Une des tragédies de ces dernières années est la manière dont l'accueil initial des réfugiés syriens en Allemagne, avec au départ des foules en liesse dans les rues, a rapidement tourné en une réaction violente et amère à la suite des viols de masse d'environ 1200 Allemandes pendant la Saint-Sylvestre de 2015-2016.

Les autorités pensent maintenant qu'à la veille du Jour de l'an, plus de 1200 femmes ont été agressées sexuellement dans plusieurs villes allemandes, notamment plus de 600 à Cologne et environ 400 à Hambourg. Plus de 2000 hommes étaient apparemment impliqués et 120 suspects (environ la moitié d'entre eux des étrangers récemment arrivés en Allemagne) ont été identifiés (Noack, 2016).

Il n'y a pas de culture qui soit parfaite, mais très clairement, des populations importantes de réfugiés proviennent de cultures dans lesquelles les attitudes patriarcales et misogynes envers les femmes sont encore courantes. Un conflit culturel dans des pays démocratiques libéraux est inévitable sans des préparations minutieuses et des programmes d'éducation culturelle dotés de ressources importantes. Si ces disparités culturelles ne sont pas bien gérées, elles courent le risque d'alimenter les forces politiques anti-immigration de droite.

La compassion

La compassion est une émotion humaine puissante. Elle nous touche plus profondément que l'empathie et l'appréciation de la perspective des autres et elle nous pousse à agir. La compassion nous permet de ressentir la douleur et la souffrance des autres. En tant que telle, la compassion lie une personne à une autre sur un plan très personnel. Elle nécessite une réponse active et humaine plutôt qu'une réaction programmatique. Dans un environnement de plus en plus hostile, avec une augmentation des crises humanitaires naturelles et causées par l'homme, la compassion sera un repoussoir contre le désintérêt, la léthargie et la fatigue. La compassion stimule la réponse humanitaire à l'échelle individuelle. Sans compassion, la réponse humanitaire sera plus faible et aura plus de chance d'être réduite au transactionnel.

Une réponse découlant de compassion ne signifie pas une hiérarchie d'organismes ou un désengagement des normes professionnelles. Les personnes qui agissent avec compassion le font par véritable amour humain, pas au nom d'obligations ou de responsabilités réelles ou perçues. La compassion transcende les genres, les compétences, les niveaux socio-économiques, l'éducation, les diplômes, les races et les emplois. La compassion ne transcende pas seulement les frontières religieuses, c'est une vertu qui existe dans toutes les principales traditions religieuses. Comme une large proportion de la population mondiale reconnaît avoir des croyances religieuses, ce point commun renforce la capacité de compassion pour guider la réponse humanitaire en tant qu'émotion unificatrice.

En tant que principe humanitaire, la compassion fournit un milieu où les relations d'humain à humain peuvent exister après une crise humanitaire. Sans minimiser la valeur et l'importance de la professionnalisation du secteur humanitaire et de la codification des connaissances requises pour intervenir de manière efficace et effective en cas de catastrophe, le principe de compassion réaffirme la primauté de l'aspect personnel. Immédiatement après une crise humanitaire, les premières personnes à répondre sont celles qui appartiennent aux communautés touchées. Leurs réponses prennent soin des besoins immédiats de leurs familles, de leurs voisins et de leurs communautés. Leur réponse vient du cœur et sans hésitation. On voit ainsi des images de survivants grimant par-dessus des bâtiments détruits, fouillant à mains nues dans les décombres, s'efforçant de trouver leurs proches..

Un rapport authentique avec les personnes qui font l'expérience de la souffrance et de la détresse émane de la compassion. Cette relation requiert l'action et la personne qui ressent la compassion authentique est poussée à agir, car la souffrance et la détresse sont partagées entre le survivant et l'intervenant. À ce moment-là, une relation s'est créée entre les deux personnes. La compassion met à nu le mythe de la neutralité. Là où la neutralité cherche à suspendre le jugement ou l'engagement, la compassion exige que l'on manifeste de l'intérêt et que l'on crée une association. Là où un vernis de neutralité refuse une réponse émotionnelle, la compassion apporte la liberté d'un engagement actif. Cultiver la compassion dans les pays donateurs aussi bien que dans les pays de réinstallation sera un aspect essentiel des solutions durables pour les crises humanitaires.

La diversité

La diversité reflète les différences qui existent dans les populations humaines. La diversité renvoie aussi aux différences entre l'espèce humaine et celles qui sont non humaines (Nussbaum 2017, Narayanan and Bindumadhav 2018). La considération de diversité est un principe humanitaire nécessaire, car il oblige les intervenants à apprécier les différences qui existent au sein de la société et de bien les prendre en compte. La diversité requiert des contributions diverses, des processus divers, des évaluations diverses et des mécanismes divers pour l'engagement. Elle nécessite une approche plus nuancée pour répondre aux crises humanitaires. La diversité nécessite la prise en compte d'une vaste gamme de différences, telles que : les différences d'identité de genre (y compris transgenre), de capacités physiques, de santé mentale, d'âge, de nationalité, de groupe linguistique, d'ethnie, de religion, d'emploi, de conditions économiques, et ainsi de suite. À l'inverse du principe existant d'humanité, qui a l'objectif primordial de protéger la vie et la santé et de soulager les souffrances là où elles peuvent se trouver, la diversité honore les différences entre les humains et exige que les différences soient mises en avant et dirigent les réponses. La reconnaissance du principe de diversité signifie que les réponses humanitaires doivent activement adresser les inégalités et assurer que les réponses ne passent pas sous silence la manière dont les sociétés établissent les inégalités.

La diversité entre l'espèce humaine et celles qui sont non humaines est le sujet de débats de plus en plus fréquents, avec à leur base la remise en question de l'idée que les humains sont placés au-dessus des espèces non humaines (Cochrane 2013, Kymlicka 2018). Le concept binaire humain et non humain avec pour résultat une hiérarchie centrée autour des humains doit être réexaminé. Le principe de diversité va aussi insister sur une révision de l'approche actuelle puisque les connaissances sur les interactions et la dépendance entre humains et non-humains deviennent de plus en plus évidentes. Dans les réponses humanitaires, le principe d'humanité a limité l'intervention au soulagement des souffrances humaines seules. Il ne permet pas (ou n'attend pas) des réponses actives ou intentionnelles pour soulager les souffrances des espèces non humaines. Cette limitation n'est même

pas appropriée dans un système qui place les humains au centre, puisqu'il ne reconnaît pas l'interdépendance de l'humanité dans la biosphère. Mais c'est encore plus discutable quand la diversité au-delà de l'espèce humaine fait partie du mandat humanitaire.

À la différence des autres nouveaux principes présentés, la diversité est peut-être le plus difficile. Avec des ressources limitées, la primauté des humains sur les non-humains a été un point de vue facile à justifier. La diversité comme principe d'action humanitaire élargit la responsabilité pour une réponse au-delà des humains. Au vu de l'interdépendance de l'écosystème mondial, la protection de toutes les espèces ne peut pas être négligée dans les réponses humanitaires. De rares ressources humanitaires peuvent soutenir la prospérité et la résilience humaines même si elles sont consacrées aux besoins des espèces non humaines.

Le principe d'humanité ne peut plus cacher le manquement aux besoins divers des cohortes différentes au sein d'une société touchée qui a besoin de réponses diverses (lesquelles doivent clairement s'occuper des inégalités), et ne peut pas non plus exclure la considération des besoins des espèces non humaines. Le principe de diversité remet en question les pratiques humanitaires actuelles, mais garantit que les êtres vivants les moins visibles, ou ceux qui sont activement marginalisés sont sur un pied d'égalité.

Conclusion

Bien des choses ont changé depuis 1859. La communauté internationale a maintenant une architecture qui est capable de répondre, à des degrés divers, aux 400 crises humanitaires majeures qui touchent plus de 120 millions de personnes chaque année. La manière dont la communauté internationale répond à ces crises a été façonnée par les quatre principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Le respect qu'on leur porte autour du monde est la preuve de leur valeur et leur résonance au sein du secteur. La valeur historique de ces principes n'est par conséquent pas remise en question. Néanmoins, s'ils restent adaptés doit être sujet à discussion.

Cet article a présenté un argument que l'environnement humanitaire a considérablement changé ces dernières années, ceci étant en grande partie le résultat d'augmentations dramatiques du nombre de réfugiés et les conséquences sociales, politiques, économiques et environnementales des changements climatiques. Ces deux forces vont diriger et caractériser les crises humanitaires dans l'avenir. En conséquence, les principes qui sous-tendent et inspirent les réponses humanitaires doivent être revus. Cet article recommande que ces nouveaux principes soient l'équité, la solidarité, la compassion et la diversité. Il n'y a aucun doute que ces quatre nouveaux principes seront discutés et que d'autres alternatives seront suggérées. Un tel débat serait le bienvenu. Comme les témoins du carnage de la bataille de Solferino ont demandé que le monde change la manière dont il répondait à ce genre de crise, nous devons, nous aussi, en tant que témoins du nouvel environnement humanitaire, revendiquer le changement des principes humanitaires qui guideront nos réponses humanitaires futures.

References

- Al-Jazeera, (2019) *Saudi crown prince defends China's right to fight 'terrorism'*, 23 February, 3 pp. www.aljazeera.com/news/2019/02/saudi-crown-prince-defends-china-fight-terrorism-190223104647149.html
- Active Learning Network for Accountability and Performance (ALNAP), (2018), *The State of the Humanitarian System*, ALNAP/ODI, London.
- Bamber, J.L., Oppenheimer, M., Kopp, R.E., Aspinall, W.P. and Cooke, R.M., (2019) "Ice Sheet Contributions to Future Sea-Level Rise from Structured Expert Judgment", *Proceedings of the National Academy of Sciences*, Published early online 20 March, Article 201817205, www.pnas.org/content/pnas/early/2019/05/14/1817205116.full.pdf
- Bearak, B., (2007) "Education in Afghanistan: A harrowing choice", *New York Times*, 9 July, www.nytimes.com/2007/07/09/world/asia/09iht-afghan.4.6571860.html
- BBC News, (2018) *China Uighurs: One million held in political camps, UN told*, 10 August, 3 pp. www.bbc.co.uk/news/world-asia-china-45147972
- Clarke, M. and de Cruz, I. (2015), 'A Climate Compatible Approach to Development Practice by International Humanitarian NGOs', *Disasters*, 39(1), pp. 19-34.
- Carbonnier, G. (2014), *Reason, emotion, compassion: can altruism survive professionalization in the humanitarian sector?*, John Wiley & Sons Ltd., Oxford.
- Cochrane, A. (2013) "From human rights to sentient rights", *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, 16(5), 655-675.
- Dallaire, R., (2003) *Shake Hands with the Devil: The Failure of Humanity in Rwanda*, Carroll & Graf, New York, xxv + 564 pp.
- Dunant, H. (1959). *A Memory of Solferino*, International Committee of the Red Cross, Geneva.
- Feil, S.R., (1998) *Preventing Genocide: How the Early Use of Force Might Have Succeeded in Rwanda, A Report to the Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict*, April; Carnegie Corporation, New York, vii + 62 pp.
- Galula, D., (1964) *Counterinsurgency Warfare: Theory and Practice*, 2006 Edition; PSI Classics of the Counterinsurgency Era; Praeger Security International, Westport, CT, xiv + 106 pp.
- Giridharadas, A., (2019) *Winners Take All: The Elite Charade of Changing the World*, Allen Lane, London, 288 pp.
- Goodman, J., (2018) "What's the UN global compact on migration?", London, BBC News, 20 December, 4 pp. www.bbc.co.uk/news/world-46607015
- Hassani-Mahmooei, B. and Parris, B.W., (2012) "Climate Change and Internal Migration Patterns in Bangladesh: An Agent-Based Model", *Environment and Development Economics*, Vol. 17, No. 6, December, pp. 763-780.
- Hinkel, J., van Vuuren, D.P., Nicholls, R.J. and Klein, R.J.T. (2013) "The effects of mitigation and adaptation on coastal impacts in the 21st century. An application of the DIVA and IMAGE models", *Climatic Change*, Vol. 117, No. 4, pp. 783-794.
- ICISS, (2001) *The Responsibility to Protect: Report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty*, International Development Research Center, Ottawa, xiii + 91 pp.
- IPBES Secretariat, (2019) *Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented', Species Extinction Rates 'Accelerating'*, Bonn, Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service (IPBES) Secretariat, 6 May, 9 pp. www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment
- IPCC, (2014) "Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Working Group II Contribution to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change", In ed. Field, C.B., Barros, V.R., Dokken, D.J., Mach, K.J., Mastrandrea, M.D., Bilir, T.E., Chatterjee, M., Ebi, K.L., Estrada, Y.O., Genova, R.C., Girma, B., Kissel, E.S., Levy, A.N., MacCracken, S., Mastrandrea, P.R. and White, L.L.; Cambridge University Press, Cambridge & New York, pp. xiii + 1131.
- Karas, T., (2018) "Briefing: The new global refugee pact", *The New Humanitarian* (formerly IRIN News), 18 December, 7 pp. www.thenewhumanitarian.org/analysis/2018/12/18/briefing-new-global-refugee-pact
- Kymlicka, W. (2018) "Human rights without human supremacism", *Canadian Journal of Philosophy*, 48(6), 763-792
- McGrath, M., (2019) *Climate Change: Global sea level rise could be bigger than expected*, 20 May, 4 pp. www.bbc.co.uk/news/science-environment-48337629
- Narayanan, Y., & Bindumadhav, S. (2018). "Posthuman cosmopolitanism' for the Anthropocene in India: urbanism and human-snake relations in the Kali Yuga" *Geoforum*. doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.04.020
- Neumann, B., Vafeidis, A.T., Zimmermann, J. and Nicholls, R.J., (2015) "Future Coastal Population Growth and Exposure to Sea-Level Rise and Coastal Flooding – A Global Assessment", *PLOS ONE*, Vol. 10, No. 3, e0118571, 34 pp.
- Nussbaum, M. (2017) "The Capabilities Approach and Animal Entitlements", in T. Beauchamp and R. Frey (eds), *The Oxford Handbook of Animal Ethics*, Oxford University Press, Oxford.

- Nicholls, R.J., N. Marinova, J.A. Lowe, S. Brown, P. Vellinga, D. de Gusmão, J. Hinkel,
- and R.S.J. Tol, (2011) "Sea-level rise and its possible impacts given a 'beyond 4°C world' in the twenty-first century", *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, Vol. 369, No. 1934, pp. 161-181.
- Noack, R., (2016) *Leaked document says 2,000 men allegedly assaulted 1,200 German women on New Year's Eve*, Washington DC, The Washington Post, 11 July, 2 pp. www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2016/07/10/leaked-document-says-2000-men-allegedly-assaulted-1200-german-women-on-new-years-eve/
- OCHA, (2012) *OCHA on Message: Humanitarian Principles*, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, New York & Geneva, 2 pp.
- OCHA (2019), *Global Humanitarian Overview*, www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO2019.pdf, accessed 8 October, 2018.
- Pictet, J. (1979), *The Fundamental Principles of The Red Cross: Commentary*, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, Geneva.
- Rigaud, K.K., de Sherbinin, A., Jones, B., Bergmann, J., Clement, V., Ober, K., Schewe, J., Adamo, S., McCusker, B., Heuser, S. and Midgley, A., (2018) *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration*, Washington DC, World Bank, xxvi + 222 pp. openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29461
- Slim, H. A. (2015) *Humanitarian ethics: a guide to the morality of aid in war and disaster*, Oxford University Press, Oxford
- Sphere (2019), *The Sphere Handbook 2019*, Practical Action Publishing, London.
- Stern, N. (2013) "The Structure of Economic Modeling of the Potential Impacts of Climate Change: Grafting Gross Underestimation of Risk onto Already Narrow Science Models", *Journal of Economic Literature*, Vol. 51, No. 3, September, pp. 838-859.
- Stern, N., (2016) "Current Climate Models Are Grossly Misleading", *Nature*, Vol. 530, No. 7591, 25 February, pp. 407-409.
- UN, (2018a) *Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration*, New York, United Nations, Text finalised: 13 July 2018; Adopted 11 December 2018, 34 pp. refugeesmigrants.un.org/migration-compact
- UN, (2018b) *Report of the United Nations High Commissioner for Refugees, Part II: Global Compact on Refugees*, A/73/12 (Part II), New York, United Nations, iv + 21 pp. www.unhcr.org/gcr/GCR_English.pdf
- UN, (2018c) *UNRWA Faces Greatest Financial Crisis in Its History Following 2018 Funding Cuts*, Commissioner-General Tells Fourth Committee – Press Release, Fourth Committee, Seventy-Third Session, 24th Meeting (PM), GA/SPD/684, New York, United Nations, 9 November, 11 pp. www.un.org/unispal/document/unrwa-faces-greatest-financial-crisis-in-its-history-following-2018-funding-cuts-commissioner%E2%80%91general-tells-fourth-committee-press-release/
- UNHCR, (2018) *Global Trends: Forced Displacement in 2017*, Geneva, United Nations High Commissioner for Refugees, 75 pp. www.unhcr.org/5b27be547.pdf
- UNHCR (2019) 'Syria Emergency' United Nations High Commissioner for Refugees, Geneva, www.unhcr.org/uk/syria-emergency.html, Accessed 1 June 2019.
- Walker, P. and C. Russ, (2010), *Professionalizing the Humanitarian Sector: A Scoping Study*. Report commissioned by the Enhancing Learning and Research for Humanitarian Assistance (ELRHA), Feinstein International Center and London: RedR-UK, Somerville, MA.
- Walker, P., Hein, K., Russ, C., Berteleff., Caspersz, (2010), "A Blueprint for Professionalizing Humanitarian Assistance". *Health Affairs*. 29(12), pp. 2223-2230.
- Westcott, B., (2019) *China denies having 'concentration camps,' tells US to 'stop interfering'*, CNN, 6 May, 2 pp. edition.cnn.com/2019/05/06/asia/china-us-xinjiang-concentration-camps-intl/index.html